

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 383

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« des »

les mots :

« prévues en matière de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.